

RÈGLEMENT DU CONCOURS PHOTOS « DE LA FAUNE ET DE LA FLORE »

Le concours photos « **de la faune et de la flore** » est réalisé dans le cadre du pique-nique champêtre de la commune de Bierné-les-Villages. Il a pour but de valoriser la biodiversité de notre village par son patrimoine végétal et animal. Il s'inscrit dans les différentes actions menées par la commune dans le cadre du mois du climat afin de mieux comprendre les enjeux du changement climatique.

Le concours est gratuit.

- Il est ouvert à toute personne souhaitant y participer mais la photo doit obligatoirement être prise sur les 4 villages de la commune.
- Il aura lieu du 15 juillet au 28 août 2026.
- Les participants sont répartis en deux catégories : moins de 13 ans et plus de 13 ans.
- Chaque participant devra déposer au moins 3 photos (format préconisé 18x24) ou numérique ;
- Les photos peuvent être en noir et blanc ou couleur de qualité mat ou brillant.
- Les photos devront être récentes, prioritairement prises sur la durée du concours.
- Chaque photo devra faire l'objet d'un titre précisé au dos de celle-ci.
- Les photomontages et les photos retouchées ne sont pas acceptés.

Les clichés sont à déposer en mairie avant le 28 août 2026 sous enveloppe cachetée avec les coordonnées de la personne et la catégorie inscrites sur l'enveloppe ou à adresser par mail à l'adresse suivante : biernelesvillages@chateaugontier.fr

Les mineurs participent au concours sous la responsabilité de leurs parents.

Une autorisation parentale selon le modèle ci-dessous sera jointe aux clichés dans l'enveloppe déposée.

Un jury composé de 5 personnes choisies parmi les participants au pique-nique déterminera les 4 premiers de chaque catégorie, plus ou moins de 13 ans.

Les photos seront exposées lors du pique-nique champêtre le 6 septembre 2026.

Chaque participant cède gratuitement ses droits à la diffusion de ses clichés dans le bulletin municipal ou sur le site internet de la commune.

Les clichés gagnants seront agrandis et exposés dans les villages et valorisés dans le cadre du mois du climat. Un lot surprise en lien avec l'activité des associations sera remis aux gagnants.

Autorisation pour mineur :

Je, soussigné(e) , autorise mon enfant.....

à participer au concours photos organisé sur Bierné-les-Villages du 15 juillet au 28 août 2026.

Signature des parents